

5 novembre 2012

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition: «Sentier des Saules: on continue!».**

Rapport de M. Pierre Rumo.

Cette pétition a été renvoyée en commission des pétitions lors de la séance plénière du 1^{er} novembre 2011. Celle-ci s'est réunie les 23 janvier et 19 mars 2012, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, pour traiter cette pétition.

Le rapporteur remercie M^{mes} Danaé Frangoulis et Tamara Saggini des notes de séances fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 23 janvier 2012

Audition de MM. Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction, et Weber, architecte et membre du comité de l'Association des habitants de la Jonction

En premier lieu, M. Weber indique que les premières demandes concernant le sentier des Saules ont été faites à la fin de l'année 2009.

Il précise que l'initiative a été reçue avec enthousiasme. En été 2010, la Ville de Genève a effectué des modifications pour avoir plus de sorties du Rhône sur les berges, mais rien de ce qui avait été initialement demandé n'a été fait. A ce moment, il explique que les pétitionnaires ont eu peur parce que le Canton semblait avancer dans le projet alors que la Ville de Genève non. La demande était le réaménagement des berges et non pas des infrastructures pour la baignade. Cet endroit est classé comme une zone de liberté pour les chiens et il y avait souvent des conflits entre les promeneurs de chiens et les habitants en raison des déjections canines. Cependant, avec l'augmentation de la masse de baigneurs, l'équilibre a été retrouvé.

M. Albino indique que le quartier de la Jonction était en asphyxie, en particulier du fait que le seul espace vert du quartier est le parc Gourgas, en chantier durant l'été 2010. Ainsi, le nombre d'espaces verts était réduit à néant, ce qui explique leur demande de requalifier ces berges pour profiter d'un espace vert. M. Weber ajoute que ce point-là était le principal motif de la demande initiale.

En effet, à ce moment-là, tant la plaine de Plainpalais que le parc Gourgas étaient fermés pour travaux. Cependant, même si aujourd'hui ces espaces sont ouverts, il ne pense pas que l'on puisse considérer que la plaine de Plainpalais soit un espace vert. De plus, à l'échelle du quartier de la Jonction, qui est en pleine densification, le parc Gourgas ne suffit plus. Le motif de la demande était en fait de déterminer quels étaient les espaces publics qui pouvaient être viabilisés à peu de frais. Le sentier des Saules s'est présenté comme un espace à très fort potentiel, avec peu de surface à aménager au mètre carré, et pouvant accueillir beaucoup de monde.

M. Albino indique que, en 2011, des pontons ont été installés des deux côtés du Rhône. La Ville de Genève s'est un peu engagée en proposant un aménagement d'une portion de 25 mètres à titre de test pour valoriser l'espace des berges. Suite à ces aménagements, le succès a été phénoménal et la fréquentation importante. Par ailleurs, les pétitionnaires ont su que des gens se plaignaient des nuisances liées à la baignade. Une personne avait apparemment pourri la vie des services de police tout l'été. Leur pétition est aussi un moyen pour eux de laisser une trace des 250 personnes satisfaits de ces infrastructures.

M. Weber ajoute que, ce qui avait paralysé les travaux de la Ville de Genève en 2010, c'était des craintes, notamment de la part de M. Maudet, quant à la sécurité de la baignade, puisque la gendarmerie avait informé la Ville et les pétitionnaires qu'aucun dispositif de surveillance ne serait mis à disposition. Cependant, aucun accident lié à la baignade n'a été à déplorer malgré l'absence de surveillance.

En outre, une diminution importante des cas d'agression au bout de la pointe de la Jonction, sur le tronçon du sentier qui longe le dépôt TPG, a été constatée. En effet, avec la présence des baigneurs et autres personnes qui restent au-delà de 5 h-6 h du soir, c'est gagnant pour tout le monde.

M. Albino indique que, dans le groupe qui a discuté avec les services de la Ville de Genève, il est ressorti que l'entretien des lieux a été fait par les usagers. Il y avait trop peu de poubelles et pas de WC, etc., mais les usagers ont fait l'effort de ramener leurs déchets dans ou près des poubelles. Par ailleurs, aucun acte de vandalisme n'a été commis.

M. Weber ajoute qu'une diminution des déjections canines a été constatée, et ce sans interdiction de promenade des chiens à cet endroit. Il encourage ce respect mutuel. M. Albino indique que la pétition se voulait propositive, tournée vers l'avenir et en faveur de la Ville de Genève et des habitants, pour mettre à disposition un lieu de baignade gratuite.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si leur pétition a un lien avec l'initiative socialiste d'aménager des bains publics au fil du Rhône.

M. Albino répond que le groupe de pilotage n'en a pas parlé. M. Weber indique que le groupe ne travaille pas sur cette initiative, mais qu'il a entendu parler de ce projet par la presse.

En effet, M. Maudet avait proposé de placer une petite cabane sur le sentier des Saules afin d'avoir une activité commerciale associative à cet endroit. Pour les gens présents à la base du projet, cet espace devait rester un parc et non devenir une extension des berges avec de nombreux commerces.

Il rappelle un événement incompréhensible s'étant produit durant l'été 2010. L'Etat avait interdit toute activité commerciale de débit de boissons à cet endroit, de crainte que les gens ne viennent s'enivrer et risquent de se noyer.

Trois mois après cette décision, une autorisation de débit de boissons a été octroyée pour le patron du bar L'Ethno, au pont Sous-Terre, pour l'année suivante.

Bien qu'il déplore ces incohérences, il pense que cette promenade devrait rester la moins marchande possible et qu'elle demeure un espace public autogéré par les utilisateurs.

Il trouve qu'il faut éviter de reproduire le même mécanisme que pour La Barge, à la promenade des Lavandières. En effet, la manière dont la roulotte est présentée, les chaises longues aux alentours, ne font venir qu'un certain type de personnes, sans que l'endroit ne soit intégratif pour d'autres catégories de la population. Il trouve qu'il s'agit là d'une fermeture qu'il ne souhaite pas voir se produire au sentier des Saules.

Un commissaire demande qui sont les usagers des lieux. Par ailleurs, il demande comment ils arrivent à faire la part entre le côté associatif et le caractère public et libre de l'endroit qu'ils semblent revendiquer.

M. Weber explique que la présence historique de ces quatre associations provient de ce qu'elles ont toutes sorti leurs grands projets d'aménagement de la Jonction à la même époque. Le but était de susciter l'intérêt de la population pour le site afin d'en faire quelque chose de public, sans que l'Etat ne puisse en faire ce qu'il voulait. Il y a donc eu une prise de conscience des avantages offerts par le site et les quatre associations ont voulu agir en parallèle afin que l'Etat laisse une place aux qualités populaires de cet endroit. Ainsi, les associations ont soutenu avec le Forum pointe de la Jonction, que le but était d'élargir le cercle des gens intéressés à ce lieu.

Un commissaire confirme le succès des aménagements du sentier des Saules l'été passé, puisqu'elle travaille à cet endroit. Elle indique qu'elle avait remarqué des animations au bout de la pointe de la Jonction qui ont eu lieu en juillet et août. Elle demande qui avait organisé ces activités.

M. Albino indique que ce sont les Unités d'action communautaire (UAC) qui ont organisé les animations en question. Il indique qu'il y avait aussi la contribution de l'Etat, par l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), qui assurait le côté festif et le programme des animations. Toutefois, il indique que les pétitionnaires travaillent régulièrement avec l'ARV et ajoute que cette dernière a également un caractère social puisqu'elle propose, notamment, du travail pour les jeunes en rupture.

M. Weber ajoute que les pétitionnaires souhaitent que leur structure d'association d'habitants soit clairement distinguée de celle des UAC et ARV, de peur que d'éventuelles nuisances sonores provenant des animations puissent prétexter les aménagements prévus par la Ville de Genève, déjà difficiles à obtenir.

Une commissaire a lu récemment dans un communiqué du Conseil d'Etat que quelque chose a été décidé pour la suite de l'aménagement. Elle demande si les pétitionnaires savent de quoi il s'agit.

M. Weber indique qu'une demande d'autorisation de construire est en cours pour augmenter la longueur d'un ponton, autorisation qui a été suivie d'un recours, provenant probablement des habitants des falaises de Saint-Jean qui craignent des nuisances. C'est à son sens le seul aménagement mis à l'enquête pour l'an prochain. Une commissaire se rappelle avoir lu des articles concernant la recherche d'un lieu pour les sorties nocturnes dont l'un d'eux serait la pointe de la Jonction. Elle a cru comprendre qu'une séance de discussion a été organisée pour l'ensemble des parties concernées, mais elle ne trouve pas qui l'a organisée.

M. Weber explique que beaucoup de choses se passent à l'usine Kugler, notamment le relogement des artistes d'Artamis dans une partie du deuxième étage de l'usine, financé en partie par la Ville de Genève. Il y a également la Fédération des artistes, qui est cosignataire de la pétition, et qui va réaménager le premier étage et la parfumerie des dépôts en sous-sol. Mais, concernant le lien entre espace culturel et promenade, il indique qu'il n'a jamais été contacté à ce sujet. Une commissaire rappelle que l'Etat a l'intention d'occuper l'ensemble de la pointe de la Jonction et notamment dans le cadre d'un projet pour l'Université. Il demande si les pétitionnaires pensent qu'un tel projet, d'une densité certaine, leur semble opportun pour laisser les berges à disposition du grand public, ou s'ils estiment qu'un partage de l'aménagement est possible.

Les projets développés par l'Etat semblent gigantesques. Lors du deuxième Forum pointe de la Jonction, en mars, les pétitionnaires ont présenté des images avec la superposition d'éléments connus de l'architecture de la Ville de Genève avec la pointe de la Jonction. Les personnes présentes ont remarqué que la pointe de la Jonction est à peine plus grande que la moitié de la plaine de Plainpalais. Il est apparu que la pointe de la Jonction semble plus grande que ce qu'elle n'est en réalité. Les projets de l'Etat sont censés se faire sur 75 000 mètres carrés. Il ne

voit pas où l’Etat va trouver une telle superficie. Il ajoute que les pétitionnaires ont prévu de rédiger une lettre adressée à la Ville de Genève pour lui demander comment elle se positionne par rapport à ce projet, si elle a été contactée, et si elle a quelque chose à dire sur sa manière d’envisager ce projet. M. Weber indique qu’il n’y a pas de volonté d’étendre la surface actuellement dévolue au sentier des Saules.

De plus, le petit dernier bout de la pointe est classé zone verte. De ce fait, même si des aménagements importants sont faits, cela restera toujours une zone verte.

A titre d’exemple, il se dit persuadé que si l’Etat souhaitait éradiquer la plage, il y aurait une belle levée de boucliers de la population.

Au président de la commission demandant si le Grand Conseil a contacté les pétitionnaires puisque la pétition lui a également été adressée, M. Albino répond qu’ils n’ont reçu qu’un accusé de réception du Conseil d’Etat.

M. Albino précise que le groupe de pilotage consulte souvent les pétitionnaires et comprend le Service de l’aménagement urbain, le SEVE et la Voirie pour la Ville de Genève et la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) pour l’Etat.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires mentionnent le parc Gourgas comme seul espace vert de la Jonction. Cependant, il observe que le bois de la Bâtie existe et que c’est un grand espace vert.

M. Albino pense que c’est un magnifique espace mais dont les accès sont compliqués et difficiles avec des poussettes. De plus, cet espace ne se situe pas au cœur du quartier de la Jonction. Il convient toutefois que c’est un bel espace qui a un beau potentiel.

M. Weber pense que les différents sentiers du bois de la Bâtie sont relativement raides, de telle sorte qu’ils ne permettent pas aux personnes du 3^e âge de s’y rendre. Dans la perception géographique et spatiale, le bois de la Bâtie ne fait pas partie de la Jonction, il est trop extérieur. Il admet que ce bois n’est pas très éloigné, mais que ce n’est pas un espace de transit ou l’on s’arrête pour 20 minutes.

Un commissaire rappelle qu’il y a également le quai Ernest-Ansermet qui est un espace vert. M. Weber trouve que c’est une autoroute (sic) et non pas un espace vert. M. Albino indique qu’en matière d’ensoleillement, le quai n’est pas idéal. Le bord de l’Arve est un micro-climat où il fait plus froid.

M. Weber pense que la qualité du sentier des Saules est incomparable. En effet, il n’y a pas de voitures, alors que le quai Ernest-Ansermet est un lieu de passage continu.

Un commissaire demande quel est le lien entre leurs revendications et le groupe dénommé EcoQuartier. M. Albino indique que ce groupe est une association promouvant l'idée même d'écoquartier et qu'il y a beaucoup d'architectes et d'urbanistes dans ce mouvement.

Une commissaire demande quels types d'aménagements souhaitent les pétitionnaires. M. Weber mentionne qu'à l'origine, les pétitionnaires avaient demandé un réengazonnement et des bancs. M. Wisard, de la DGNP, leur avait dit que leur demande arrivait à point parce que le canton ressortait de grands projets pour le sentier des Saules et voulait installer notamment des pontons.

Une commissaire demande quelles sont les lacunes à combler pour que ce lieu convienne à leurs attentes. M. Weber demande des équipements fixes, au contraire des plateformes mobiles placées cet été, et la réfection des surfaces d'enrobé. Il s'agit en fait de travaux consécutifs dus à un abandon durant ces dernières années. Il rappelle qu'ils ont mentionné, précédemment, le problème des poubelles et des WC publics manquants, qui seraient d'autres aménagements utiles.

M. Albino mentionne que le but était de ne pas laisser seulement la parole aux habitants se plaignant de la fréquentation des lieux. Il lui paraît certain que changer les usages et faire venir des gens créent des nuisances pour les autres.

Cependant, il pense qu'une pesée des intérêts doit être effectuée au vu de l'ensemble des usagers pour savoir quelles nuisances sont acceptables. Le but est donc de trouver un équilibre entre le statu quo existant avant, se traduisant par un aspect plutôt privatif du sentier des Saules où personne ne se rendait, et un aspect relevant plutôt d'un lieu public. Il conclut en disant que la mise à disposition de toilettes est une bonne chose.

M. Weber précise que, par rapport à la fréquentation des lieux, il faudrait des WC publics, étant donné que les bistrotts du quartier sont submergés par des personnes demandant de pouvoir utiliser leurs toilettes.

Une commissaire indique que les Verts sont en faveur de ces aménagements depuis longtemps. Elle demande si elle a bien compris le but de la pétition, à savoir la poursuite des réaménagements d'une manière qualitative et la continuation à utiliser cet espace-là en évitant la création de petits kiosques. M. Weber indique qu'il pense qu'on court le risque, selon le type d'exploitants, la musique utilisée, etc., qu'une seule catégorie de la population ne s'approprie les lieux et que ceux-ci ne seraient dès lors plus ouverts aux familles, aux personnes âgées et à toute personne désireuse de passer un moment à cet endroit.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont été mis au courant par leurs interlocuteurs de la Ville de Genève concernant l'attribution de patentes. M. Weber indique que l'autorisation a été donnée au patron de l'Ethno sans

aucune consultation. Ils ont appris que la demande d'autorisation était en cours et l'exploitant leur a ensuite expliqué que son kiosque serait ouvert, sans obligation de consommer. Au final, cet espace de baignade est constitué par un escalier bordé de barrières de 2 m. Dès lors, il fallait se mettre en maillot de bain devant les clients de la terrasse de cet établissement pour pouvoir se baigner.

Une commissaire demande si les pétitionnaires veulent respecter l'esprit du quartier plutôt tourné vers l'ouverture. Elle demande s'ils auraient, par exemple, besoin d'un coordinateur entre le Canton, la Ville de Genève et les associations pour que cet esprit soit maintenu. M. Albino indique qu'ils ne se sont pas posé la question parce qu'ils ne sont pas encore dans une échelle où ils sont débordés. M. Weber indique même que c'est un des rares projets initiés et fruits d'une collaboration entre Etat, Ville de Genève et associations.

Propositions d'auditions

Un commissaire estime que M. Pagani devrait être auditionné afin de connaître les différents projets en cours à cet endroit.

Un autre commissaire soutient cette audition. En effet, il pense que si tout va bien pour le moment concernant cet aménagement, des projets importants provenant du Canton pourraient perturber cette harmonie. Si des aménagements pour l'Université sont prévus présentant un intérêt général risquant de créer des problèmes, il voudrait éviter que des projets inconciliables soient prévus. Il pense que M. Pagani devrait évoquer les intentions de la Ville de Genève.

Une commissaire soutient également l'audition de M. Pagani parce qu'elle trouve que la pétition est floue et qu'il lui semble important de vérifier qu'il n'y ait pas de projets trop importants prévus à cet endroit.

Une commissaire soutient cette audition et s'inquiète concernant les risques de noyade liés à l'absence de surveillance à cet endroit. Elle aimerait avoir l'avis de M. Maudet et demande donc qu'il soit également auditionné. L'audition des deux conseillers administratifs Rémy Pagani et Pierre Maudet est acceptée par la commission :

Séance du 19 mars 2012

Audition de M. Maudet

Pour le sentier des Saules, il confirme que le réaménagement a été un succès, dont les riverains ont été victimes, puisqu'il y a eu plusieurs problèmes de salubrité d'où l'intégration d'un WC public saisonnier dans le crédit voté par le Conseil municipal. Dès cet été (2012), celui-ci sera installé, ainsi que de nou-

velles poubelles, de nouveaux pontons, un autre revêtement, ce qui devrait satisfaire les auteurs de la pétition. Il précise qu'il y a aussi des plaintes des habitants de Saint-Jean, gênés par l'écho.

Audition de M. Pagani

C'est une pétition relative à l'aménagement du sentier des Saules. Le Conseil municipal a fait en sorte que ce chemin appartienne à la municipalité. Une mise en place a été effectuée pour les habitants, laquelle a connu un fort succès. En été (2011), il y a 2000 personnes qui sont venues dans ce lieu. Différents problèmes sont apparus: bruit, toilettes, accessibilité pour le canyoning, lesquels sont en train d'être réglés. Le bitume doit être encore enlevé et du gravier, de la pelouse, et d'autres claies doivent être encore installés. L'Etat doit construire un ponton. Un groupe de travail Etat-Ville a été mis sur pied avec la participation des habitants de la Jonction. La question de la buvette est encore à régler. M. Pagani estime qu'un banc de glaces n'est pas nécessaire car les citoyens veulent un lieu disponible et agréable.

Discussion et vote

Une commissaire du groupe libéral-radical se souvient que les pétitionnaires voulaient surtout attirer l'attention des conseillers municipaux, mais que le travail était déjà en cours.

Une commissaire du groupe socialiste indique que M. Maudet a été entendu, puisque diverses installations demandées dans la pétition ont été votées.

La pétition P-275 est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité (sauf un démocrate-chrétien absent).

P-275

SENTIER DES SAULES ON CONTINUE !

Je, soussigné, demande aux autorités cantonales et municipales de poursuivre rapidement les travaux de réaménagement du Sentier des Saules et de sa berge.

Les nouveaux pontons et échelles, bancs et tables, ainsi que le nouveau gazon ont donné entière satisfaction à la population. Grâce à eux, elle s'est réappropriée les berges du Rhône en plus grand nombre, pour jouir de leurs qualités exceptionnelles en marge du quartier de la Jonction, très dense et très pauvre en espaces publics.

Le Forum Pointe de la Jonction soutient cette pétition, tout comme les associations qui le composent: l'Association des Habitant-e-s de la Jonction, Eco-Quartiers Genève, la Fédération des Artistes de Kugler et la Maison de Quartier de la Jonction.

Nom	Prénom	Date naissance	Commune	Signature

Ceci est une pétition: tout le monde peut la signer, même celles et ceux qui n'ont pas le droit de vote.

A retourner au plus tard le 30 septembre 2011 à

Assoc. Habitant-e-s de la Jonction - p/a Maison de quartier de la Jonction - CP 204 - 1211 Genève 8

Association des habitant-e-s de la
Jonction p.a. Maison de quartier de la Jonction, cp 204, 1211 Genève 8

Ville de Genève Secrétariat de Concertation
R 19 OCT 2011
Adresse:
Copies:

EN MAINS PROPRES à l'attention de:

- Grand Conseil du Canton de Genève
- Conseil d'Etat du Canton de Genève
- Conseil municipal de la Ville de Genève
- Conseil administratif de la Ville de Genève

Genève, le 18 octobre 2011

Concerne: Pétition « Sentier des Saules: on continue ! »

Mesdames, Messieurs,

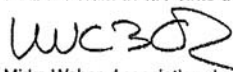
Nous vous remettons les 447 signatures de la pétition lancée il y a un mois et demi par le Forum de la Pointe de la Jonction et ses associations membres. Elles signifient une demande populaire claire pour que se poursuive rapidement le réaménagement des berges du Sentier des Saules, c'est-à-dire l'extension des travaux réalisés au début 2011 par l'Etat et la Ville de Genève.

L'Association des Habitant-e-s de la Jonction, coordinatrice de cette pétition, tient à répéter ici que ces aménagements, outre le fait qu'ils participent à une réappropriation populaire des rives fluviales et lacustres à l'échelle de la ville, sont indispensables aux habitants de la Jonction qui vivent dans quartier très pauvre en espaces publics, appelé à se densifier encore plus ces prochaines années. De surcroît, ces habitants sont aussi soumis à de rudes épreuves quotidiennes par d'innombrables chantiers.

En automne 2009, suite à la fermeture du Parc Gourgas et de la Plaine de Plainpalais, nous avons identifié le Sentier des Saules comme un espace public en friche et avons suggéré aux services de l'Etat et de la Ville de procéder très rapidement à sa viabilisation. Pour motiver encore plus notre demande, nous avons relevé le fait qu'il s'agissait déjà d'une propriété publique, aménageable rapidement et à moindre frais, et que son entretien ferait appel à des moyens nettement plus modestes que ceux requis par d'autres parcs de la ville.

Nous vous en souhaitons bonne réception et, dans l'attente de votre réponse, nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile dans le traitement de cette pétition.

Pour le Forum de la Pointe de la Jonction,



Mirko Weber, Association des Habitant-e-s de la Jonction

Copies Originaux de la pétition remis à la Chancellerie de l'Etat de Genève

Copies de la présente lettre remises aux autres destinataires susmentionnés